

Communiqué de presse du 2 octobre 2011

Des règles justes pour les États en faillite

L'Action Place Financière Suisse (Aktion Finanzplatz Schweiz), l'Alliance Sud et la Déclaration de Berne soutiennent le conseiller aux États Felix Gutzwiller et les 28 cosignataires du postulat pour une procédure indépendante de mise en faillite pour les États. La Suisse devrait s'engager en faveur d'un déroulement organisé des faillites d'État à l'avenir et pour que les investisseurs privés y apportent leur part.

De nombreuses organisations de la société civile s'engagent, dans le cadre de la campagne internationale « Defuse the Debt Crisis » (« Désamorcer la crise de la dette »), en faveur de règles claires et mondialement acceptées sur la manière d'agir avec les États en faillite. L'insécurité persistante sur les marchés financiers et la force du franc suisse illustrent clairement l'absence d'un tel mécanisme de sortie de la dette.

Il y a fort à parier que les nouveaux milliards d'euros de refinancement dans le cadre du fonds de soutien européen, FESF, puissent résoudre le problème de la dette de la Grèce et des autres États concernés. L'emploi de recettes fiscales pour garantir les placements risqués d'investisseurs privés est par ailleurs fortement discutable. Les organisations de la société civile ne veulent pas que les investisseurs privés soient avantagés au détriment de la collectivité et des contribuables et que l'on impose des mesures d'économies budgétaires inacceptables aux populations des pays en difficulté.

Elles demandent par contre que les investisseurs privés assument (de nouveau) la responsabilité pour les risques engagés et renoncent, le cas échéant, à une partie importante de leurs créances sur les États concernés. Une nouvelle procédure de mise en faillite offrirait un cadre prévisible et digne de confiance à cette action. Elle devra être juste et indépendante, ce qui serait garanti par la présence d'un tribunal arbitral, et devra, dans la mesure du possible, réunir tous les créanciers et toutes les dettes dans une procédure unique. La société civile estime qu'un tribunal arbitral devrait également juger de la légitimité des revendications des créanciers.

Une procédure de mise en faillite offrirait aux États surendettés, pas uniquement en Europe, la chance d'un nouveau départ et d'un développement durable. La Suisse doit s'engager, avec d'autres états, en faveur de sa réalisation prochaine, apportant ainsi une contribution à un système financier basé sur une plus grande responsabilité.